



Conseil du développement industriel

Cinquante-deuxième session

Vienne, 25-27 novembre 2024

Point 8 b) de l'ordre du jour provisoire

Stratégie climatique de l'ONUDI

et plan d'action qui s'y rapporte

Point sur l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie de l'ONUDI face aux changements climatiques

Rapport du Directeur général

Le présent rapport rend compte des progrès accomplis dans l'établissement du plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie de l'ONUDI face aux changements climatiques. Il complète le document consacré à cette question publié sous la cote [GC.20/12](#). Conformément à la décision [IDB.51/Dec.8](#) du Conseil, ce plan d'action est élaboré en consultation avec les États Membres de l'ONUDI.

I. Introduction

1. Dans sa résolution GC.19/Res.2, la Conférence générale a prié le Directeur général d'élaborer, en consultation avec les États Membres, pour examen par le Conseil du développement industriel à sa cinquantième session, un projet de stratégie qui permettrait d'améliorer l'efficacité, l'efficacité et la coordination des activités menées par l'Organisation pour réaliser les objectifs climatiques prioritaires des États Membres liés à un développement industriel inclusif et durable, et de mettre en œuvre des pratiques exemplaires en matière d'action climatique dans l'ensemble de ses opérations.
2. Dans sa décision IDB.51/Dec.8, le Conseil a fait sienne la stratégie de l'ONUDI face aux changements climatiques et prié le Directeur général de poursuivre ses consultations avec les États Membres afin d'élaborer un plan d'action pour mettre en œuvre la stratégie, dans le cadre du mandat de l'ONUDI et les limites des ressources dont elle dispose.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



II. Progrès accomplis en 2024

3. Conformément à la décision IDB.51/Dec.8, une première session du dialogue sur le développement consacré à l'élaboration d'un plan d'action pour mettre en œuvre la stratégie de l'ONUDI face aux changements climatiques a été organisée le 30 avril 2024. Elle a été l'occasion d'informer les États Membres des faits récents survenus dans le cadre des débats sur l'évolution du climat de la planète, notamment des décisions prises à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'était tenue en décembre 2023 à Doubaï, de présenter la méthode et le calendrier proposés pour l'élaboration du plan d'action, et de solliciter les contributions et les conseils stratégiques des États Membres.
4. Le 24 mai 2024, en réponse aux demandes exprimées par les États Membres au cours de la session, le Secrétariat a distribué aux missions permanentes auprès de l'ONUDI, dans la note d'information n° 16, un projet de structure annoté et un calendrier provisoire pour l'élaboration du plan d'action. En retour, des commentaires précieux ont été reçus de l'Allemagne, du Bangladesh, du Guatemala, du Japon, des Philippines et de la Suède. Ce dialogue permanent garantit que le plan d'action répondra aux différents besoins et priorités des États Membres.
5. Une équipe spéciale interdirections et interdisciplinaire a été créée à l'échelle de l'ONUDI pour coordonner l'élaboration du plan d'action, son exécution, son examen, le suivi de son application, sa mise à jour périodique et la communication de ses résultats. Elle est coprésidée par l'Adjoint du Directeur général et Directeur principal de la coopération technique et du développement industriel et durable et par le Directeur principal de l'innovation et de la transformation économique pour la réalisation des objectifs de développement durable. Elle a tenu sa réunion inaugurale le 25 juillet 2024 et continuera à se réunir tous les mois pour faire avancer les choses.
6. Dans le cadre du processus d'élaboration du plan d'action, le Secrétariat recueille des données sur les activités de l'ONUDI en cours et en projet concernant l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci. Ces données seront essentielles pour évaluer la conformité des projets et initiatives en cours avec la stratégie de l'ONUDI face aux changements climatiques et pour améliorer la programmation du futur portefeuille de projets afin de mieux tenir compte des priorités des États Membres et des tendances qui se dessinent.
7. Une évaluation complète est également en cours pour recenser les lacunes du personnel de l'ONUDI en matière de connaissances, de compétences techniques et de qualifications dans le domaine des changements climatiques. Elle permettra d'orienter les mesures de renforcement des capacités, afin que l'Organisation soit bien placée pour aider les États Membres dans leur action climatique.
8. À la demande des États Membres, le Secrétariat collabore activement avec des organisations partenaires. Ainsi, des consultations approfondies ont été menées avec le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'adaptation dans le cadre de différents forums.
9. La deuxième session du dialogue sur le développement consacré à l'élaboration d'un plan d'action pour mettre en œuvre la stratégie de l'ONUDI face aux changements climatiques a été organisée le 6 septembre 2024. Elle a été l'occasion d'informer les États Membres des mesures prises depuis la première session pour élaborer le plan d'action et d'en présenter un avant-projet.
10. Pour répondre aux demandes exprimées par les États Membres au cours de la première session du dialogue sur le développement, la deuxième session sera suivie d'une série de réunions avec des groupes régionaux.
11. Après avoir mené des consultations bilatérales préliminaires avec plusieurs entités des Nations Unies lors de la Conférence de Bonn sur les changements climatiques, en juin 2024, le Secrétariat organise actuellement une réunion

interinstitutions pour améliorer les synergies et la coordination des activités sur l'intersection de l'industrie et des changements climatiques.

12. Le Secrétariat organise également des manifestations très médiatiques destinées à promouvoir la stratégie de l'ONUDI face aux changements climatiques lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Bakou du 11 au 22 novembre 2024. D'autres consultations consacrées au plan d'action seront organisées dans ce cadre avec des organisations partenaires.

III. Prochaines étapes

13. Le projet de plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie de l'ONUDI face aux changements climatiques sera présenté au Conseil, à sa cinquante-deuxième session, dans un document de séance publié sous la cote IDB.52/CRP.6.

IV. Mesures à prendre par le Conseil

14. Le Conseil est invité à prendre note des informations figurant dans le présent document et à donner des orientations supplémentaires sur l'élaboration du plan d'action.
